



SPIP 77- ANTENNE DE FONTAINEBLEAU LA VALSE DES PERSONNELS

Comme beaucoup d'antennes de Milieu Ouvert (zone semi-rurale, petite équipe avec un nombre conséquent de mesures), l'antenne de Fontainebleau du SPIP 77 n'est certainement pas la priorité de l'Administration Pénitentiaire en termes d'allocations de ressources humaines.

« A Fontainebleau on se roule les pouces... On bronze sur la terrasse ! »

... disent certains, pensant que le travail y est aussi agréable que la ville touristique.

Des propos significatifs reprenant les fantasmes qui ont cours depuis des années sur cette antenne qui n'échappe pourtant pas à la surcharge de travail.

La réalité de terrain est en effet moins bucolique.

A l'ère des Règles Européennes de la Probation, la pénurie des personnels et ses conséquences néfastes (secteurs à l'abandon, changement de CPIP récurrent pour les PPSMJ, gestion de flux, difficultés à travailler avec les magistrats) n'épargnent hélas pas l'antenne.

De plus, depuis plusieurs années au sein de cette antenne, l'effectif (CPIP mais aussi parfois PA) est au moins composé de façon équivalente, si ce n'est majoritaire, d'agents « non-titulaires » aussi appelés « contractuels », recrutés via des CDD allant de quelques mois à un an.

Mais ne nous plaignons pas ! Passons les conditions de renouvellement à chaque échéance de fin de contrat où le suspens est le maître-mot jusqu'à la fin, passons les conditions dans lesquelles ces personnels se trouvent (délai de carence, renouvellement incertain, formation de personnes sur 10 mois qui, une fois opérationnelles, sont remerciées...), passons aussi l'effet produit sur les agents titulaires qui travaillent avec des personnes compétentes qui arrivent puis repartent sans cesse, passons sur les relations partenariales qui s'étiolent au fur et à mesure de ses changements.

Pour rappel, la loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, prévoit trois cas de figures dans le cadre du recrutement d'agents par voie contractuelle : pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires, pour des besoins de continuité des services ou pour faire face à une vacance temporaire d'emploi.

LA REALITE :

Les contractuels servent désormais de variable d'ajustement des effectifs !

LE RÉSULTAT :

Une instabilité chronique qui crée des conditions de travail inacceptables lorsque l'on nous parle de créer une relation positive et de confiance avec les PPSMJ.

A l'heure même où des groupes de travail se rassemblent en vue de l'évaluation des risques psycho-sociaux, mettant en avant le danger du stress au travail, comment comprendre cette valse des personnels ?

Nous, CPIP a l'antenne de Fontainebleau, nous vous invitons à venir admirer le château de la terrasse, en espérant que nos armoires pleines à craquer ne vous empêchent pas de le voir !

Nous CPIP, réclamons du renfort afin de pouvoir mettre en place les REP qui vous sont si chères !